VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2009

PROCES-VERBAL

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 4 mai 2009
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 30
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 3
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille neuf, le 16 mai à 9 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunion de la **Maison de l'entreprise**, sous la Présidence de Monsieur Jean Christian **REY,** Maire.

Conseillers municipaux présents : M. Jean Christian **REY**, M. Jean-Yves **CHAPELET**, Mme Catherine **EYSSERIC**, Mme Laurette **BASTAROLI**, M. Raymond **MASSE**, Mme Ghislaine **COURBEY**, M. Michel **CEGIELSKI**, Mme Emmanuelle **CREPIEUX**, M. Vincent **POUTIER**, Mme Marie-France **SAU**, M. Rémy **SALGUES**, Mme Monique **GRAZIANO-BAYLE**, M. Laurent **CASTANIER,** Mme Mina **AKCHAINI**, M. Denis **RIEU**, Mme Aziza **GRINE**, M. Ali **OUATIZERGA**, M. Gérard **DORILLE**, Mme Michèle **OROMI**, M. Christian **SUAU**, Mme Karine **GARDY**, M. Gérard **FELIX**, Mme Pierrette **PASQUINI**, M. René **CRET**, Mme Monique **AVIS**, M. Serge **ROUQUAIROL**, Mme Claude **LE COURBE**, M. Christian **DACHEUX,** M. Maxime **COUSTON,** Mme Agnès **RAYNAUD.**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Mme Agnès **VACHÉE** procuration à M. POUTIER, M. Fernand **DUMAS** à Mme COURBEY, Mme Aldjia **SAAIDIA** procuration à Mme SAU.

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Rémy **SALGUES**

Question n° 01
Rapporteur : J.C. REY

Objet : Approbation des procès verbaux des séances du 5 juillet et 27 octobre 2008

Monsieur ROUQUAIROL : constate qu'il y a beaucoup de retard dans la restitution de ces rapports (6 ou 8 mois).

Monsieur REY : Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Question n° 02
Rapporteur : C. SUAU

Objet : Subvention de fonctionnement pour l'année 2009.

Les subventions accordées pour l'année 2009 aux associations s'élèvent à 208 800 €. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Secteur sportif : 119 300 €
- Secteur social : 13 405 €
- Secteur personnes âgées : 2 660 €
- Secteur culturel : 14 920 €
- Secteur scolaire 4 725 €
- Associations patriotiques : 1 440 €
- Associations diverses : 41 910 €
- Crédit non affecté : 10 440 €

Questions présentées à la commission solidarité du 28/04/2009 et à la commission des finances du 4/05/2009.

Monsieur COUSTON. Je fais part d'un delta de 8 000 € en ce qui concerne le secteur associations diverses. Est-ce une erreur ?
Réponse : Non, les subventions exceptionnelles y sont intégrées.

Monsieur COUSTON : Il n'y a pas trop d'efforts de fait concernant aux subventions des associations.
Dans le cadre de subventions accordées au sport, concernant le logiciel mis en place ; celui-ci est-il toujours d'actualité ? Et est-ce que l'adjoint aux sports et le Directeur du service des sport s'en servent à l'heure actuelle ?

Monsieur CEGIELSKI : Nous sommes à 3 % supplémentaires concernant les subventions par rapport à l'année 2008.
Il y a en effet une augmentation par rapport aux années précédentes. Ce n'est jamais suffisant pour les associations, mais notre volonté est d'être le plus précis possible.
Une nouvelle règle de calcul des frais de fonctionnement va être mise en place dès l'année prochaine. Critères qui de ce fait seront plus précis.
Concernant l'Office Municipal des Sports : les subventions intègrent également le fait qu'il y ait eu une augmentation des manifestations.

Monsieur DACHEUX : Je souhaite renouveler la remarque qui a faite en commission, notamment s'agissant des associations patriotiques, nous aurions souhaité qu'il puisse y avoir une continuité dans l'affectation des subventions.

Monsieur REY : Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non Des abstentions ? Non

La question n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 03
Rapporteur : J.C. REY

Objet : Office Communal des Jumelages : attribution d'une subvention au titre de l'année 2009 pour l'organisation des activités de jumelages.

L'office Communal des Jumelages fédère les actions associatives dans le cadre des jumelages de la ville.
De plus, cette année l'OCJ est organisateur du 50ème anniversaire de son jumelage avec la ville de Braunfels sur le thème « Europe d'hier et de demain ». Il convient de lui apporter le soutien financier de la Commune pour sa forte implication dans les actions en direction des échanges européens et au titre de la programmation des activités 2009.
A ce titre, une subvention de 8 000 € est proposée pour l'année 2009.
Question présentée à la Commission des finances du 4 mai 2009.

C'est effectivement une belle opération qui se prépare à la fois pour celles et ceux qui vont partir. Une fresque a été réalisée pour l'offrir au Maire de Braunfels. Nous allons accueillir également nos amis Allemands à l'occasion de ce 50ème anniversaire.

Monsieur REY : Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Monsieur ROUQUAIROL : Non pas de questions, sinon qu'il faut se féliciter du succès prévisible. Ce que je voudrais souligner c'est que ce type de manifestation qu'organise la ville avec l'office des jumelages, correspond à un travail en partenariat qui remonte très loin en amont puisque pour pouvoir accueillir de nombreux Bagnolais à Braunfels ou de nombreux Braunfelsois il faut avoir un réseau d'accueil extrêmement précis et c'est tout le travail des bénévoles de l'Office Communal des Jumelages que je voudrais souligner ici puisqu'on en voit l'impact d'où une subvention de 8 000 € car il doit y avoir un effort de la ville. Les activités de jumelages font que tous les 2, 3, 4 ans selon le rythme des calendriers de jumelage on a de tels efforts à faire et je suis heureux de voir que ceux-ci sont accomplis.

Monsieur REY : Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 4
Rapporteur : M. GRAZIANO-BAYLE

Objet : Tarifs des vacations funéraires.

En application de l'article 4 modifiant l'article L 2213-14 du Code général des collectivités territoriales, seules les opérations funéraires listées ci-après feront l'objet du versement d'une vacation.
Il s'agit de :

- la surveillance de la fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune du décès ou du dépôt,
- la surveillance des opérations de crémation,
- la surveillance des opérations d'exhumation, de ré inhumation et de translation de corps,

dans les communes dotées d'un régime de police d'Etat sous la responsabilité du chef de circonscription d'un fonctionnaire de police, délégué par ses soins.

Il est proposé de fixer le taux unitaire des vacations à 20 euros par opération funéraire.

Question présentée à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur REY : Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 5
Rapporteur : V. POUTIER

Objet : Modification des taux de promotion pour les avancements de grade dans la filière technique.

Il est proposé de modifier le taux pour l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal et de fixer à compter du 1er juin 2009 à 50 % au lieu de 25 %.

Cette modification a obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 24 avril 2009.

Question présentée à la Commission des ressources humaines du 30 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur REY : Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 6
Rapporteur : V. POUTIER

Objet : Contrat d'apprentissage : mise en place du dispositif.

En vertu de la loi du 17 juillet 1992, la ville de Bagnols sur Cèze souhaite accueillir 4 jeunes en contrat d'apprentissage.

Ces contrats tripartites – employeur, salarié, centre de formation d'apprentis – de droit privé permettent une formation en alternance d'une dure de 12, 24 ou 36 mois.

La rémunération des apprentis est fonction de l'âge des jeunes et du diplôme qu'ils préparent. Elle varie de 25 à 98 % du S.M.I.C.

En contrepartie des recrutements, l'Etat exonère l'employeur d'une grande partie des charges sociales.

Cette disposition a obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 24 avril 2009.

Question présentée à la Commission des ressources humaines du 30 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur ROUQUAIROL : Que les apprentis soient utilisés par la collectivité est une chose bien et je constate Madame EYSSERIC que l'état ne se désengage pas et fait un effort pour la ville. Je trouve donc que c'est une bonne mesure.

Monsieur REY : Juste une précision, nous « n'utilisons » pas les apprentis, notre volonté est d'avoir une convention avec eux pour proposer un certain nombre de choses qui sont valorisantes et pour le personnel car il y a un système de tutorat mais également pour les jeunes qui sont bénéficiaires.

Monsieur ROUQUAIROL : Votre interprétation Monsieur le Maire me paraît douteuse car en effet qui aujourd'hui ici dans le public de ce Conseil Municipal ou dans la conception de l'apprentissage a cru a un moment que l'on prenait des apprentis pour les exploiter ? Non jamais personne n'a pris d'apprentis et jamais aucun enseignant n'a fait d'efforts auprès d'un employeur pour qu'il prenne des apprentis dans le but que ces apprentis forment une main d'oeuvre serviable et corvéable. Ce qui est important dans l'apprentissage c'est la prise en compte par un employeur qui fait des efforts sur le plan du tutorat, ce qui est important dans le tutorat c'est la relation avec le centre de formation, qu'il soit centre de formation professionnel ou lycéen, ou collège professionnel. Par ailleurs, ce que je voulais signaler c'est qu'en effet et jusqu'à présent les collectivités locales n'avaient pas le droit de prendre d'apprentis et c'est une évolution de la loi en ce sens et elle montre justement combien la question de l'apprentissage est prise en compte dans ce pays et combien il est important que l'apprentissage soit diversifié aussi bien sur le plan des emplois privés que sur le plan des emplois que peut offrir la collectivité. Il y a un effort de l'état qui permet que cet emploi se fasse, c'est un emploi vrai, un emploi d'apprentissage et c'est très bien. Personne n'a jamais soupçonné qui que ce soit d'utiliser les apprentis pour balayer les ateliers.

Monsieur REY : Très bien mais quand vous parlez de « sémantique » et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre ! La sémantique a une importance et quand j'entends « utiliser des apprentis », j'estime effectivement que je ne les utilise pas et que c'est bien une convention.

Monsieur DACHEUX : Je voudrais tout simplement avoir confirmation sur les taux horaires mensuels ? Y a-t-il de nouvelles dispositions car un taux de rémunération de 98 % me paraît élevé ?, ceci dit c'est tant mieux pour les apprentis.

Monsieur REY : Tout à fait, je ne pourrais pas vous donner de détails sur le sujet mais c'est comme l'ont rappelé certains de vos collègues, nous sommes dans un nouveau dispositif national. Les taux de rémunérations sont variables suivant le diplôme préparé et suivant l'âge de la personne. Je ne suis par contre pas en capacité de vous donner de détails. Actuellement l'apprentissage évolue et c'est tant mieux, il n'est plus question de ne former que des CAP mais aller pourquoi pas vers une formation pour des BTS.

Madame LE COURBE: Quelle est l'origine des ces apprentis ? Quel est l'organisme vers qui vous vous êtes tourné ?

Monsieur REY : C'est le CMPPA à Bagnols sur Cèze. Il faut savoir qu'actuellement le recrutement n'est pas du tout commencé, il est prévu en fin de compte quatre places au Service Espace Vert, trois places au service aménagement paysager et un quatrième A.S.E orienté section horticole.

Madame RAYNAUD : Je suis un peu inquiète quant à l'avenir et j'aimerai savoir si à l'issue de ces contrats d'apprentissage il y a un espoir de pérennisation des contrats pour ces jeunes ? Et savoir si cela a été fait également dans le but de remplacer des personnes partant à la retraite ?

Monsieur REY : L'idée n'est pas de préparer des recrutement ultérieurs ? L'idée est bien que la Mairie soit le promoteur d'une meilleure formation pour un certain nombre de jeunes. Il est très clair que dans la manière dont on va accueillir ces personnes, l'objectif n'est pas un recrutement ultérieur pour la Mairie mais c'est bien de permettre à ces jeunes d'avoir une formation solide et de pouvoir accéder au monde du travail. Il est évident que si par la suite nous avons des possibilités qui s'ouvrent au niveau des services, il sera tout à fait logique puisque ce sont des personnes que nous connaîtrons. Il est clair que nous verrons leur candidature avec une plus grande acuité que d'autres candidatures. Mais nous serons très clairs avec ces jeunes qu'il y a bien une distinction entre la formation proposée et un recrutement en Mairie. Il ne faut pas promettre des choses que nous ne pourrons pas tenir, les contrats vont être de deux ans, il peut se passer encore des choses, l'un n'empêche pas l'autre mais il n'y a pas d'automatisme entre les deux.

Monsieur CASTANIER : Il faut juste préciser que l'effort de l'état est gratuit puisque l'état n'honore pas ses dettes quant aux exonérations de charges vis-à-vis de la sécurité sociale et cette situation entraîne quand même des situations totalement aberrantes illustrées par le projet de loi Bachelot actuellement en discussion au Sénat s'appuiyant justement sur le déficit de la sécurité sociale qui est un prétexte puisque il est essentiellement dû aux dettes de l'Etat.

Madame LE COURBE : Oui, je voulais simplement faire une remarque, je trouve quand même formidable que l'on parte d'un CAP de travaux paysagers pour en arriver à discuter de la loi Bachelot lors d'un Conseil Municipal.

Nous sommes là pour gérer la ville et non pas pour faire de la politique.

Monsieur CASTANIER : Je ferais simplement remarquer que ce n'est pas moi qui ai commencé à parler. On entend souvent que les problèmes de l'Etat ne devraient pas être discutés mais enfin les problèmes de l'hôpital de Bagnols découlent directement de décisions nationales dont on subit directement les conséquences alors que l'hôpital est le premier employeur de la ville.

Monsieur REY : Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 07
Rapporteur : V. POUTIER

Objet : Prolongation de l'emploi du chargé de projets « Action jeunes ».

Par délibération en date du 24 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi de chargé de projets « Action jeunes » pour une durée de 6 mois.

Par délibération en date du 8 novembre 2008, le Conseil municipal a décidé de prolonger le contrat de 6 mois.

Face aux résultats encourageants déjà obtenus, et afin de pouvoir poursuivre les mission confiées, il est proposé de prolonger cet emploi jusqu'au 31 décembre 2010.

Question présentée à la Comission des ressources humaines du 30 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur COUSTON : Juste une précision, lorsque j'entends « face aux résultats encourageants », quels sont les résultats qui ont permis de dire qu'ils sont encourageants ?

Monsieur ROUQUAIROL : Ma question va dans le même sens.

Monsieur REY : Je m'en doutais !

Monsieur ROUQUAIROL : Nous l'avons déjà posée en commission des ressources humaines. C'est en commission des finances où la question a été présentée une seconde fois c'est-à-dire que c'est un second renouvellement d'un contrat pour lequel depuis le début nous avons demandé qu'il y ait une évaluation. A la limite, nous pouvons nous passer de l'évaluation supposée « 0 » ou dite « 0 » mais les évaluations à chaque étape auraient dû nous être fournies, elles ne l'ont pas été, elles nous sont proposées de façon globale en nous disant « comme c'était une tranche d'âge sur laquelle vous n'aviez rien fait, nécessairement ça pourrait être mieux que rien, je pense ! ».
La population des 17 / 25 ans est comme l'ensemble de la population sur toutes les actions municipales il y a quelque chose qui lui revient de toute façon. Que je sache la politique sportive, n'a jamais été menée avec une étiquette « exclusion de la population 17 / 25 ans », pas d'avantage pour la politique urbaine, pas d'avantage pour la politique culturelle, ou de divers acteurs de la politique de la ville ! Je veux bien entendre les personnes qui nous disent : « c'est une clientèle particulière à laquelle nous nous adressons dans des intentions données et nous la traitons avec un chargé de projet qui n'a pas encore rendu de rapport », j'accepte tout à fait ce genre de remarques. Mais pour le reste je voudrais un rapport chiffré maintenant.

Monsieur REY : Je vous signale que nous avons des actions particulières sur les personnes âgées, que nous avons des actions particulières sur la petite enfance, que nous avons des actions particulières sur les jeunes, que nous avons des actions particulières sur les personnes à mobilité réduite, que nous avons des actions particulières sur toute une série de choses. Quand on fait « Bagnols en fleurs » c'est pour tout le monde, pour les 17 / 25 ans, pour les personnes âgées, pour les enfants.

Monsieur RIEU : En effet, nous avons repéré que pour cette tranche d'âge des 17 /25 ans il n'y avait aucune action de faite jusqu'à présent ; alors qu'il y a un réel besoin. On s'aperçoit que dans cette tranche d'âge il y a un certain nombre de jeunes qui n'accèdent pas au club. On voit bien qu'il y a une part de la jeunesse qui a besoin d'un relais. Une part de la jeunesse n'accède pas à des choses qui existent et n'ont pas la démarche d'aller vers ces dispositifs là. Le premier diagnostic a été celui-ci. Ensuite, il a été mis en place un début de service municipal de la jeunesse, c'est un embryon il en est à ces débuts mais pour l'instant il a déjà touché 180 jeunes sur le territoire de la commune ce qui n'est pas négligeable. Il y a 78 actions différentes qui ont été menées sur le territoire qui vont du hip-hop à un simple pique nique, une sortie, des réunions, il y a tout un bilan. Il y a également eu des réunions sur la recherche d'emploi ou on a pu constater que les jeunes avaient des besoins sur la recherche de petits boulots, sur la présentation de CV et ainsi de suite. Le service municipal de la jeunesse en est à ses débuts, un local va être mis à disposition et va bientôt être inauguré. Ce n'est qu'un début qui doit aboutir sur un service plus large, il est donc nécessaire de continuer cette mission en direction de la jeunesse.

Madame LE COURBE : Depuis quand ce contrat est-il mis en place ? Donc même question que tout à l'heure, au bout de ces 18 mois quels sont les objectifs ? Pérennisation de cet emploi ?

Monsieur REY : A l'heure actuelle il y a une différence entre un certain nombre de projets ou la réglementation et les statuts le prévoit. On est sur des actions ponctuelles même si elles durent 2 ½ ans, et puis des emplois de la fonction publique avec des titularisations qui correspondent à des missions et des emplois de fond.
Aujourd'hui une intervention, une prestation en Mairie, un contrat d'étude, ou une mission en mairie n'impose pas obligatoirement un recrutement définitif.

Madame LE COURBE : même au terme du troisième CDD ?

Monsieur REY : C'est lié aux missions que l'on va confier. En clair, on ne promet pas aux gens quand ils rentrent qu'ils seront obligatoirement embauchés. Par contre ce n'est pas parce que ce n'est pas automatique que ça ne peut pas se réaliser. En l'état actuel des choses concernant ce chargé de missions, ce sur quoi on se concentre avec lui et il est tout à fait d'accord c'est d'arriver au plus franc succès et pouvoir vous apporter les meilleures réponses sur cette mission dans le délais qui est imparti.

Madame LE COURBE : Il y a certainement une réglementation différente en entreprise au bout de 3 CDD ?

Monsieur REY : C'est quelque chose qui a été clairement entendu avec la personne. C'est complètement lié au projet si vous voulez.

Madame LE COURBE : Par contre là ou je m'abstiendrai c'est que malheureusement je déplore un bilan concret.
Je voulais revenir sur cette proposition de délibération en faisant plusieurs remarques, il y a sur la commune de Bagnols sur Cèze une mission locale qui intervient sur le plan intercommunal et dont la spécificité est de prendre en compte justement les jeunes de 17 à 25 ans tout le monde le sait c'est son travail elle est structurée et fonctionne bien. Nous sommes tous parfaitement informés, ça fait très longtemps qu'elle existe et je crois qu'il n'y a jamais eu de remarques sur la qualité du travail qu'elle a fait, très particulièrement cette mission locale s'adresse à cette tranche d'âge qui semble avoir été oubliée par la municipalité précédente d'après ce que j'en ai entendu. Je n'oublierai pas quand même que c'est Monsieur CRET qui a été à l'origine de la création de cette mission locale. La seconde chose est que j'ai entendu que nous avions à faire, à prendre en compte de façon plus particulière des jeunes qui n'étaient pas spontanément attirés vers des dispositifs de droit commun et qui éprouvaient un certain nombre de difficultés à aller vers ces dispositifs que la mission locale propose et que certaines associations de Bagnols sur Cèze peuvent aussi proposer. J'ai la connaissance que sur le territoire de notre commune il existe deux centres sociaux, un centre social municipal et un centre social associatif et que ces deux centres sociaux proposent des dispositifs spécifiques sur les jeunes de 17 à 25 ans. J'ai le souvenir qu'effectivement il y avait un certain nombre de difficultés pour faire en sorte que les jeunes qui ont peut-être le plus de problèmes viennent vers ces centres sociaux et je sais aussi que les équipes qui étaient en place ont fait un travail considérable, ce sont rendues sur le terrain et l'ont fait très souvent pour essayer justement de mobiliser ces jeunes. Je crois que nous sommes quand même sur ces projets là en face de dispositifs qui existent, qui fonctionnent depuis longtemps qui méritent peut être effectivement d'être boostés, accompagnés, soutenus, mais je me pose quand même la question de cet emploi sachant que nous n'avons aucun élément concret ou écrit sur ce qui s'est passé et sur ce qu'à fait ce chargé de mission depuis qu'il a été recruté, donc vous comprendrez bien que moi je ne peux pas voter une telle décision car nous sommes réellement dans le flou, on nous propose de continuer un dispositif supplémentaire auquel je ne me suis pas opposé jusqu'à présent mais sur lequel nous n'avons aucun élément concret alors que je sais parfaitement et vous le savez tous qu'il y a déjà beaucoup de choses sur le territoire qui s'est mis en place là dessus.

Monsieur POUTIER : Si vous le permettez, je vous répondrai sur la première partie de votre intervention concernant la M.L.I et la M.L.J et je laisserai intervenir Monsieur D. RIEU sur les centres sociaux. Il est très clair que la M.L.J est une structure avec laquelle on travaille, j'en veux pour preuve que, notamment le renouvellement de la troisième phase du chantier du Mont Cotton c'est quelque chose que l'on travaille en partenariat avec la M.L.J et que dans un certain nombre de cas on est emmené à les solliciter. Ceci étant, par rapport aux objectifs fixés la M.L.J est une structure nécessaire qui a elle seule ne remplit pas l'ensemble des missions que l'on s'est fixées. Elle est nécessaire, elle n'est pas suffisante donc le fait que disons que dans le cadre de votre intervention je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que la M.L.J est aujourd'hui une structure qui sur Bagnols sur Cèze est performante et de ce fait nous avons poursuivi l'action qui avait été engagée. Il y a un vrai partenariat qui s'établit entre la collectivité et la M.L.J, mais vous savez très bien aussi que la M.L.J ne peut pas répondre à toutes les questions et à tous les problèmes qui se posent à la collectivité sur cette tranche d'âge. Sur ce je laisse la parole à Denis RIEU.

Monsieur RIEU : Simplement pour compléter, il y a un certain nombre de jeunes qu'il faut aller chercher là ou ils sont, c'est-à-dire au bas de l'immeuble, il y a des jeunes qui ne passent pas la porte de la M.L.J. Je crois qu'il y a pleins de dispositifs qui existent, nous le savons bien. Donc effectivement nous avons mis en place un service pour aller chercher les jeunes là où on les trouve. Pour en revenir aux centres sociaux que vous connaissez comme moi, vous savez très bien que dans les centres sociaux il y a toujours eu des difficultés à toucher cette population là. Ces jeunes ont à un moment fréquenté les centres sociaux ou pas du tout et qu'au moment où ils s'écartent de ces structures car ils considèrent qu'elles ne sont plus adaptées à leurs besoins. Les centres sociaux malgré leurs efforts ne sont pas arrivés à toucher ce public, ils le reconnaissent.

Madame LE COURBE : Je voudrais juste terminer en disant que lorsque l'on a des organismes performants, efficaces et installés depuis longtemps sur le territoire comme la mission locale et les centres sociaux, quand nous en sommes les financeurs et quand on siège à leur conseil d'administration, on est tout à fait en droit d'interpeller ces structures pour leur demander de répondre à une problématique spécifique. Je pense que c'est important et que ça pourrait éviter un empilement de poupées russes qui fait qu'aujourd'hui sur ce territoire et pour cette population : nous avons la mission locale, les centres sociaux, certaines actions qui ont été orientées à la direction particulière de cette population et ce chargé de mission, en gros on est en train de diluer sur une problématique qui est importante. Je vous l'accorde avec quatre organismes qui peuvent intervenir et qui interviennent et on a aucune lecture ni évaluations sur le territoire de ce qui se passe pour ces 17 / 25 ans. Je souhaiterais que ce chargé de missions face un panorama de ce qui existe sur le territoire, de la manière dont ça fonctionne et de la manière dont il a mené sa mission depuis qu'il a été recruté par la ville.

Monsieur REY : Il n'y a pas de recette miracle sur le sujet sinon ça se saurait, tous les dispositifs possibles et imaginables pour essayer d'apporter une solution à nos problèmes sont les bienvenus. Le bilan 2008 était partiel – élections oblige – on commence à l'heure actuelle à avoir une vision plus globale, on a touché beaucoup de gens et surtout beaucoup de filles ce qui est plus difficile, donc nous sommes très contents. Nous avons eu aussi de très beaux projets avec par exemple celui des Iris ou les jeunes ont eux même tout nettoyé, on leur a mis un certain nombre de moyens à disposition pour tout remettre en place. Il a été également mis en place un projet de peinture sur tout le mur du stade des Escanaux qui aujourd'hui est propre. Il y a tout un projet pique-nique avec des familles ou l'on retisse du lien social, la journée culture urbaine, la fête des voisins, mais vous aurez un bilan de toutes ces opérations.

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions : 5 (M. CRET, M. ROUQUAIROL, Mme AVIS, Mme LE COURBE, M. DACHEUX). Des abstentions ? 2 (M. COUSTON, Mme RAYNAUD).

La question n° 7 est adoptée à la majorité.

Question n° 08
Rapporteur : V. POUTIER

Objet : Recrutement en CDD d'un étudiant en 1ère année de thèse.

La ville de Bagnols sur Cèze propose d'intégrer le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) et d'accueillir un étudiant diplômé en master 2 : droit public, droit économique et management des collectivités territoriales.
Cet étudiant chercheur à l'université de Montpellier est actuellement en 1ère année de thèse, dont le sujet est : « La transformation de l'espace urbain au prisme de la notion de durabilité ».

Question présentée au Comité Technique Paritaire du 24 avril 2009.

Question présentée à la Commission des ressources humaines du 30 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur POUTIER : Avant de laisser la place au débat, ce sujet est pour moi à rapprocher du premier sujet sur l'apprentissage, je dirai dans l'idée et dans ce qui nous a guidé. Le recrutement de cet étudiant est la même logique d'une part d'une vision externe. Il faut savoir et vous le savez tous qu'une collectivité comme Bagnols sur Cèze est un lieu très formidable et très riche en matière de métiers et de missions et qu'à ce titre la ville de Bagnols sur Cèze se doit de pouvoir accueillir un certain nombre de personnes qui recherche une formation et notamment des formations diplômantes et que ce soit un CAP ou un doctorat. Il faut savoir aussi que cette action procède de la même logique qu'en interne. Ça contribue largement à restaurer l'image et l'idée que les gens ont des services municipaux et l'image que les propres agents ont de leurs missions. Je suis frappé aujourd'hui de voir comment les propositions notamment au Comité Technique Paritaire ont été accueillies et en fin de compte les gens, les agents des collectivités sur le fait qu'on leur demande d'être tuteur se sentent reconnus dans leur mission. Sur le fait que les gens se disent que ce qu'ils font intéresse des personnes et l'adhésion que l'on a des employés. C'est une chose qui pour moi-même et pour l'ensemble de l'équipe fait très chaud au cœur et contribue véritablement à construire l'esprit de la collectivité.

En termes financiers et à l'euro près le coût annuel est de 23 000 / 24 000 € et la prise en charge par le fond CIFRE est de 14 000 €. La différence sera donc à la charge de la municipalité.
L'organisme financeur ne s'appelle pas CIFRE mais il est piloté par le CIFRE qui est un organisme d'état.

Monsieur REY : Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 09
Rapporteur : V. POUTIER

Objet : Création d'un emploi de contractuel chargé de projets.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, les dépenses d'équipement 2009 du budget communal sont en très forte augmentation, entraînant un surcroît d'activité des Services Techniques chargés de la conduite de ces opérations.

Dans le cadre, il est proposé de recruter un chargé de projets pour la conduite des programmes d'investissement à compter du 1er juillet 2009, pour une année.

Question présentée à la Commission des ressources humaines du 30 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur POUTIER : Pour anticiper si je peux me permettre aux éventuelles questions nous sommes bien sur une opération conjoncturelle, très liée en fin de compte au volume des investissements sur lequel nous nous sommes engagés et qui sont apparus au vote du budget, c'est une mission « bornée » dans le temps et à ce titre la personne que nous avons déjà rencontrée et que l'on va recruter ; nous avons été très clair en lui disant que son contrat se terminait au 1er juillet 2010.
Niveau rémunération : il faut se baser sur la grille des ingénieurs qui est de mémoire de 2 200 / 2 300 €.

Monsieur COUSTON : Juste une question qui rejoint un peu celle de tout à l'heure, est-ce qu'en interne et vu le nombre d'employés que nous avons sur Bagnols sur Cèze de former ou de détacher quelqu'un pour des missions bien particulières de ce style.

Monsieur REY : Le fond du sujet cette année est que nous avons mis un niveau record d'investissement. Donc cette personne là est en charge spécialement du suivi de l'exécution budgétaire. Car l'intérêt d'avoir inscrit un budget important est évidement pour la relance, pour l'emploi, pour essayer de doper l'économie locale et donc pour cela nous avons besoin de quelqu'un qui suit les investissements ; car aujourd'hui dans les services chacun a ses missions mais cette mission là, vu l'ampleur de ce que nous avons mis en place au niveau des investissements n'était pas possible en interne. C'est tout simplement lié a un événement conjoncturel de cette année.

Madame LE COURBE : Ce poste est donc uniquement pour le suivi des investissements budgétaire ?

Monsieur ROUQUAIROL : Je vous remercie Monsieur le Maire de donner raison à posteriori aux arguments que nous avons développés à l'époque de la discussion du budget puisqu'en effet nous avions considéré et bien insisté là-dessus que cet investissement était un investissement qui pouvait très probablement ne pas être réalisé dans la mesure ou nous n'avions pas le personnel et les moyens humains pour le suivre et l'accomplir dans les détails et que nous avions donc dit que ce pouvait être une présentation insincère du budget dans la mesure ou nous pouvons effectivement par petits morceaux constituer un investissement

important, il en va différemment lorsqu'il s'agit de le réaliser et je dis donc à propos de la réalisation de cet emploi nous sommes au 1er juillet à peu près à la moitié de l'année et dont il semblerait qu'il resterait que la moitié de l'année pour réaliser ce qui était prévu.

Monsieur REY: Vous savez que nous sommes sur des procédures administratives sur les lancements de projets, sur les appels d'offres.

Madame RAYNAUD : Je m'étonne quand même qu'au sein du service technique il n'y est pas une personne que l'on puisse détacher !

Monsieur CHAPELET : Je pense que comme vient de le dire Monsieur le Maire nous avons mis en place un niveau d'investissements importants, que depuis le début ce niveau d'investissement est prioritaire dans la réalisation du budget pour les raisons que l'on sait sur la nouvelle loi qui va nous permettre de retoucher au FCTVA l'année prochaine avec 1 an d'avance donc cela c'est important. Quand nous avons décidé cette partie là, dès le début et avant que Monsieur ROUQUAIROL le signale ; nous avons dit qu'il fallait que nous fassions : un suivi budgétaire, c'est-à-dire dans notre jargon un « tableau de bord ». Aujourd'hui la compétence existe largement au niveau des services techniques il n'y a pas de souci, sauf que comme dans tout projet aujourd'hui si vous travaillez sur les tableaux de bord c'est que vous faites de la programmation et de ce fait vous ne travaillez pas sur vos dossiers. Nous en avons discuté et avec les services et avec le Directeur du Service Technique, nous avons recruté une personne qui est ingénieur de Génie Civil, Travaux Publics avec une spécificité et qui a travaillé dans de grosses sociétés telle que SPIE TRINDEL. Nous avons mis en place le travail, qui est une trame que nous venons de fabriquer et qui va nous être utile et pour l'année prochaine et pour les années suivantes. C'est un travail de fond qui vient d'être fait et hier nous avons fait aux services techniques les premières réunions de suivi de projet. A la date d'hier je peux donc vous dire combien nous sommes capables d'engager pour ce mois-ci, pour le mois prochain et s'il faut réaménager nos investissements en septembre, nous serons capables d'y répondre dès septembre et non pas d'attendre la fin de l'année sur ce type de projet.

Monsieur REY : Je tenais à rajouter que pourquoi simplement maintenant ? Je tiens à ce que nous ayons un langage de vérité à chaque fois que l'on rencontre quelqu'un, car trouver un ingénieur avec ces compétentes alors que nous lui confions qu'un contrat d'un an et bien ce n'est pas si facile que cela à trouver. Il faut laisser du temps au temps et c'est pour cela que nous avons mis tant de temps aussi.

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question ° 9 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 10
Rapporteur : E. CREPIEUX

Objet : Lycée Gérard Philipe : attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif pour un voyage à Paris.

Trois classes de Terminale L et S, soit 99 élèves du lycée Gérard Philipe ont participé à un séjour de 4 jours à Paris, du 9 au 12 janvier 2009.

Ce projet visait un objectif culturel et scientifique avec la visite des musées et lieux scientifiques.

Le coût global de l'opération s'élevant à 22 500 €, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros au foyer socio-éducatif pour aider au financement des frais d'hébergement des élèves.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture du 29 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur REY : Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 11
Rapporteur : E. CREPIEUX

Objet : Collège Gérard Philipe : attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif pour un voyage pédagogique.

Deux classes de 4ème du collège Gérard Philipe ont participé à un voyage pédagogique sur le thème « Sur les traces de Guillaume le Conquérant » du 22 mars au 28 mars 2009 avec un déplacement en Normandie puis en Grande-Bretagne.

Il est donc proposé de verser une participation de 300 euros au foyer socio-éducatif du collège Gérard Philipe pour l'organisation de ce voyage.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture du 29 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur REY : Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 12
Rapporteur : E. CREPIEUX

Objet : Collège Bernard de Ventadour : attribution d'une subvention exceptionnelle pour un échange scolaire entre le collège et l'école Saint Michael/Qormi à Malte.

En 2008, dans le cadre d'un projet d'établissement, un échange scolaire bilingues a été mis en place entre le collège Bernard de Ventadour et l'école Saint Michael de Qormi à Malte.

L'établissement souhaitant reconduire l'opération cette année, 34 élèves de 4ème du collège se rendront à Malte en octobre 2009.

Ce séjour a pour but de permettre à un groupe d'élèves motivés par les langues vivantes de partir à l'étranger afin de valoriser et d'entretenir leur goût pour la communication et d'éveiller en eux une conscience citoyenne d'appartenance à une Europe pluriculturelle.

Il est donc proposé de verser une participation de 150 euros au collège Bernard de Ventadour.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture du 29 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur REY : Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 13
Rapporteur : M. CEGIELSKI

Objet : Opération « Tickets Sports » - Vacances de février 2009 : attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations sportives.

Il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations locales ayant participé à l'opération « Tickets Sports » pour les vacances d'hiver 2009 de la façon suivante :

180 € au « Handball Bagnols-Marcoule »,
150 € à « Bagnols Judo »,
60 € au « Rugby Club Bagnols-Marcoule »,
90 € au « Bagnols-Marcoule-Sabran Tennis de Table ».

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture du 29 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur COUSTON : La même intervention que me faisait Catherine EYSSERIC en son temps, quel est le taux de participation des jeunes ? Y a-t-il du renouveau, est-il en progression ?

Monsieur CEGIELSKI : Vous aurez le bilan, un point précis aucun souci. Ce qui est important c'est le sens qui est donné aux tickets sport et pas le nombre !

Monsieur REY : Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 14
Rapporteur : M. CEGIELSKI

Objet : Opération « Tickets Sports » - Vacances de printemps 2009 : attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations sportives.

Il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations locales ayant participé à l'opération « Tickets Sports » pour les vacances de printemps 2009 de la façon suivante :

150 € au « Handball Bagnols-Marcoule »,
120 € à « Bagnols Judo »,
60 € au « Bagnols-Marcoule-Sabran Tennis de Table ».

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture du 29 avril 2009 et à la Commission des finances du 4 mai 2009.

Monsieur REY : Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 15
Rapporteur : D. RIEU

Objet : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : programme d'actions 2009.

La convention-cadre du Contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 a été adoptée par le Conseil municipal du 12 mars 2007 et signée par les partenaires Etat, Conseil général du Gard, Vaucluse Logement, Habitat du Gard, CAF du Gard, le 21 mars 2007.

Au cours de l'année 2007, huit groupes de travail (Habitat et cadre de vie, Emploi insertion et développement économique, apprentissage de la langue, prévention de la délinquance et citoyenneté, Education et réussite éducative, Soutien à la parentalité, Santé, Suivi observation et évaluation) ont été constitués et se sont réunis régulièrement.

Ces groupes de travail composés de représentants des services municipaux et du secteur associatif ont permis de préciser les axes opérationnels et d'élaborer le programme pluriannuel d'actions 2008/2009 qui a été validé par le Comité de pilotage du 15 janvier 2008.

Le 17 décembre 2008, les structures ayant participé aux groupes de travail ont été invitées à la présentation du programme d'actions de l'année 2009, ainsi 53 dossiers de demandes de subventions ont été déposés au service « Politique de la ville » dont 20 nouvelles actions.

✓ 23 actions associatives retenues font l'objet d'un engagement financier de la part de la ville et des partenaires politique de la ville.

- Action initiée par la CNL :
« Médiations locataires bailleurs » dont le coût total s'élève à 6 096 €, pour une contribution de la ville de 800 €,
- Action initiée par Les Productions du Divan :
« Clichés de quartier » dont le coût total s'élève à 45 700 €, pour une contribution de la ville de 1 300 €,
- Action initiée par Action Solidarité :
« Promotion de la diversité culturelle et éducation à la citoyenneté » dont le coût total s'élève à 9 850 €, pour une contribution de la ville de 1 500 €.
- Action initiée par Riposte :
« Théâtre et impro » dont le coût total s'élève à 4 200 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €,
- Action initiée par Riposte :
« Actions de prévention » dont le coût total s'élève à 8 600 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €,
- Action initiée par le CODES 30 :
« Collectif Bagnolais de prévention du mal être et du suicide des jeunes », dont le coût total s'élève à 11 370 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €,
- Action initiée par Christals :
« Défis solaires » dont le coût total s'élève à 13 200 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €,
- Action initiée par l'Amicale Laïque :

« Maîtrise de la langue » dont le coût total s'élève à 2 050 €, pour une contribution de la ville de 500 €,

- Action initiée par l'APE Maria-Montessori :

« Parentalité » dont le coût total s'élève à 5 000 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €,

- Action initiée par CEREGARD :

« Accompagnement à visée professionnelle des acteurs de l'apprentissage de la langue » dont le coût total s'élève à 5 225 €, pour une contribution de la ville de 2 000 €,

- Action initiée par la MLJ du Gard-rhodanien :

« Entreprises mode d'emploi » dont le coût total s'élève à 5 000 €, pour une contribution de la ville de 1 500 €,

- Action initiée par le RCBM :

« Sensibiliser les jeunes des quartiers à la pratique du rugby, formation des éducateurs et d'arbitres » dont le coût total s'élève à 4 640 €, pour une contribution de la ville de 800 €,

- Action initiée par le FCBP :

« Stages et tournois » dont le coût total s'élève à 18 876 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €,

- Action initiée par Bagnols Judo :

« Diffusion du judo dans les quartiers » dont le coût total s'élève à 1 920 €, pour une contribution de la ville de 400 €,

- Action initiée par Boxe et culture :

« Accès à la pratique de la boxe » dont le coût total s'élève à 5 500 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €,

- Action initiée par le BMA :

« Intégration des jeunes des quartiers » dont le coût total s'élève à 7 000 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €,

- Action initiée par le BMSTT :

« Animations sportives pour les adolescents des quartiers » dont le coût total s'élève à 2 600 €, pour une contribution de la ville de 700 €,

- Action initiée par le centre social « Les Passerelles-sur-Cèze » :

« Cirque » dont le coût total s'élève à 10 200 €, pour un contribution de la ville de 1 500 €,

- Action initiée par le centre social « Les Passerelles-sur-Cèze » :

« Prévenir les violences au quotidien » dont le coût total s'élève à 34 700 €, pour une contribution de la ville de 2 500 €,

- Action initiée par le centre social « Les Passerelles-sur-Cèze » :

Prévention vacances » dont le coût total s'élève à 22 000 €, pour une contribution de la ville de 1 500 €,

- Action initiée par le centre social « Les Passerelles-sur-Cèze » :

« Maison des parents » dont le coût total s'élève à 65 000 €, pour une contribution de la ville de 2 500 €,

- Action initiée par le centre social « Les Passerelles-sur-Cèze » :

« Audio visuel et multimédia » dont le coût total s'élève à 18 888 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €,

- Action initiée par le centre social « Les Passerelles-sur-Cèze » :

« Cuisine d'ici est d'ailleurs » dont le coût total s'élève à 5 500 €, pour une contribution de la ville de 1 000 €.

Il convient :
- d'adopter les tableaux de financement ci-joints,
- de demander aux associations financées en 2008 au titre de la politique de la ville un bilan d'activité et financier (la fourniture de ces documents conditionnera le versement de la subvention),
- de verser aux associations concernées les subventions prévues.

✓ 17 actions « Mairie » ont été retenues par les partenaires au titre de la politique de la ville, le montant des subventions sollicitées auprès de l'Etat (ACSé) s'élève à 42 650 €, du Conseil général du Gard à 39 850 €, la contribution de la ville étant de 41 500 €.

Il s'agit des actions :

« Conte et petite enfance »	coût total	11 410 €
« Passeurs d'images »	coût total	15 000 €
« Bagnols à voix nues »	coût total	9 700 €
« Journal du REP »	coût total	7 600 €
« Patrimoine »	coût total	6 310 €
« Rencontre interculturelles »	coût total	5 100 €
« Découverte des cultures urbaines »	coût total	8 600 €
« Lutter contre l'insécurité routière »	coût total	19 234 €
« Chantier du Mont-Cotton »	coût total	287 900 €
« Equipe MOUS »	coût total	91 000 €
« 50 ans des Escanaux »	coût total	27 800 €
« Brigade fresques »	coût total	14 640 €
« Brigade environnement »	coût total	16 549 €
« Projet santé familles »	coût total	8 170 €
« Espace lecture »	coût total	8 972 €
« Théâtre forum »	coût total	7 295 €
« Atelier création d'un blog »	coût total	8 000 €

Il convient de :

- solliciter les subventions auprès de l'Etat (ACSé) et du Conseil général du Gard,
- d'approuver les plans de financement ci-joints,

✓ 10 actions sont différées ou en cours d'instruction,
✓ 2 actions sont réorientées vers d'autres dispositifs,
✓ 1 action ne sera pas financée.

Question présentée à la Commission des finances le 4 mai 2009.
Vous avez joint les tableaux avec un classement par porteur et par thématique.

Monsieur DACHEUX : Je vois avec plaisir Monsieur le Maire que le chantier du Mont Cotton continu, c'est pour nous une excellente opération que nous avions initiée même si elle a été décriée à mainte reprise, je vois aujourd'hui le résultat et je suis content que ça puisse continuer dans le futur.

Monsieur CRET : Je vois l'intérêt de ce CUCS lorsque on l'a signé il y a deux ans, maintenant il arrive à son terme et il va falloir revoir à l'issue quelle va être la position de chaque partenaire, je sais que l'Etat va être encore plus exigeant pour continuer dans un autre partenariat compte tenu des résultats que l'on aurait ou que l'on aurait pas, je crois que ça va être sa politique, maintenant il faut voir d'un peu plus près c'est d'autant plus important que d'avoir un bon suivi, une bonne réalisation des projets que nous avons à l'heure actuelle. De la qualité des projets et de leurs réalisations va dépendre vraisemblablement de l'engagement futur de l'Etat et je crois que cela est important parce que ça avait été un des « péchés » des projets précédents où la validation et les résultats n'avaient pas été validés suffisamment ; je crois que pour le CUCS on nous avait bien avertis qu'il fallait valider ses projets, les surveiller et voir le niveau des réalisations. Et c'est de là que va dépendre l'engagement de l'Etat je pense. Quand on voit l'importance de ces projets et l'importance des financements accordés, la ville de Bagnols sur Cèze ne peut pas se passer de ce type de contrats, donc il faudra faire un effort important pour continuer au-delà de 2009.

Monsieur REY : Je ne suis pas si optimiste que vous, enfin je suis d'accord avec ce que vous avez dit mais nous avons fait une réunion en préfecture ou ils ont fait 2 réunions sur le même sujet sur le livre vert du CUCS qui parle du nouveau zonage, des priorités géographiques, donc on a fait des propositions disant que nous étions contre l'appel à projet, mais plutôt sur l'enveloppe globale, sur la répartition avec des critères bien sûr d'évaluation mais aussi des critères locaux et pas que des critères nationaux parce qu'il fallait prendre en compte des dispositifs locaux, que nous étions opposés sur le fait de concentrer les gros moyens sur les gros problèmes car ça pénalise aussi les « bons élèves » et donc que c'était assez injuste et là ou je suis inquiet c'est que nous avons été convoqués à une réunion ou d'ailleurs il y avait le CUCS du piémont Cévenol, le CUCS de Beaucaire, le CUCS de Vauvert et le CUCS de Bagnols sur Cèze et la réunion d'après c'était le CUCS de Nîmes et le CUCS d'Alès, donc si c'était pour nous annoncer que dans le zonage ils allaient concentrer les CUCS Alès / Nîmes et que nous nous allions disparaître ! Car dans notre réunion il y en a qui vont disparaître c'est sûr. Nous avons donc montré nos inquiétudes. Nous écrivons au Préfet sur cette thématique en développant ces arguments là et surtout en leur disant que ce qui serait profondément injuste ce serait « une prime à la casse ». Le préfet l'a plutôt reconnu mais malgré tout le projet du livre vert est de passer, de mémoire, de plus de 2 000 quartiers aujourd'hui à 200/215. Donc si l'on fait un prorata sur le Gard cela veut dire que l'on divise par 10, sur le Gard aujourd'hui il y a 31 ou 33 quartiers concernés par le CUCS (sur tout le Gard) donc si l'on divise par 10 la ville de Bagnols sur Cèze a du souci à se faire. Par contre nous sommes en train de nous mobiliser pour le sauvegarder, l'enveloppe est à la baisse ; les FITV sont également à la baisse même s'ils nous disent qu'il y a d'autres enveloppes qui doivent arriver, il y a quand même quelques inquiétudes assez sérieuses sur le sujet.

Monsieur ROUQUAIROL : Ce qui était nouveau dans le CUCS c'était effectivement le volet évaluation qui nous permet quand même d'avoir une appréciation plus précise, plus détaillée, plus complète et plus en rapport aussi avec les exigences du partenaire qu'est l'Etat. On peut rappeler que le rapport de la cours régionale des comptes avait signalé que la politique de la ville bien qu'étant été menée dans des critères convenables ne disposait pas anciennement de ces moyens d'évaluation et que ça avait été simplement souligné et donc ici avec le CUCS nous avons un moyen d'évaluation de la politique de la ville c'est très important, et moi j'ai bien entendu dans la commission ou ça a été présenté par Cyril DELFOSSE qui est venu comme un technicien expliquer comment il avait préparé son travail et comment il était en train de l'évaluer. J'ai bien entendu cette inquiétude, on l'a eu partagée sur d'autres programmes ou l'Etat était aussi engagé, je pense au programme de

déconstruction des ensembles immobiliers locatifs vétustes sur lequel il y avait effectivement cette tendance à éliminer les programmes de petite ou moyenne importance au profit de grands programmes très impressionnants, dans la réalité ça ne s'est jamais passé comme ça, les services de l'Etat ont été attentifs à un argumentaire développé qui correspond à celui que vous venez de souligner. C'est-à-dire que ces effets de seuil ne doivent pas pénaliser les bons élèves et les communes dans lesquels il se fait des efforts de toutes sortes. Je suis particulièrement serein car je crois que cet argumentaire sera entendu, mais quand on lit la presse du jour on comprend très bien que la disposition d'une plus grande précision dans l'évaluation et dans l'installation de détails des programmes du CUCS soient à l'ordre du jour pour le partenaire qu'est l'Etat et ça n'est choquant pour personne. Ce que je voudrais signaler aussi c'est combien ce CUCS s'est inscrit dans une continuité par rapport aux travaux que nous avions effectués. Quand je relis le programme qui nous est proposé beaucoup d'intitulés d'actions qui avaient déjà été financés antérieurement dans le même aspect tri partite il y a effectivement des disparités d'un dossier à l'autre mais dans l'ensemble les décisions sont prises de façon concertées et efficaces et ça nous permet effectivement d'avoir un tissu d'intervention sur la ville qui est satisfaisant. Je crois que la version ultérieure et actuelle du CUCS ne défavorisera pas Bagnols sur Cèze, je ne le pense pas et je pense qu'au contraire on aura l'occasion de continuer comme l'a dit Monsieur DACHEUX des opérations importantes comme celle du Mont Cotton.

Monsieur RIEU : J'espère que l'on pourra partager l'optimisme quant à la continuité du CUCS et des financements ; il y a quand même une véritable action nouvelle, on avait dit on n'était pas là non plus pour enlever ce qui fonctionnait mais pour faire un état de ce qui fonctionnait et réorienter ce qui nous paraissait avoir moins bien fonctionné. J'espère effectivement que l'on va voir l'état s'engager dans ce domaine là. C'est une nécessité.

Madame LE COURBE : L'Etat accompagne la reconversion les quartiers d'habitat social de Bagnols sur Cèze depuis les années 1980 puisque la première opération a été une opération habitat vie sociale sur le quartier de la Citadelle et on sait quand même aujourd'hui que ce quartier a changé considérablement. Je crois qu'il faut que l'on soit toujours mobilisés et soucieux face à cette problématique là, mais je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites sur la commune de Bagnols sur Cèze et que depuis très longtemps les partenaires et l'Etat en particulier savent quelle est la problématique de la ville et la lourdeur que représentent ces quartiers pour les élus de Bagnols sur Cèze. Simplement je crois que si dans ce programme CUCS il y a un « volet » 50 ans des Escanaux c'est peut être aussi un moyen de remettre l'accent à travers cette opération là, sur ce qui a été fait, sur le bilan de ces quartiers et sur peut être la nécessité de poursuivre. Je crois que là vous avez peut-être un outil à travers ce projet que vous souhaitez mener pour interpeller l'Etat pour aller avec lui, faire voir ce qui s'est passé sur ces quartiers et à quel point ça a pu évoluer. En son temps c'est-à-dire au tout début de la création des Escanaux il y a eu une mission photographique qui a été réalisée par un très grand photographe qui s'appelle Willy RONIS qui avait fait des photos pour le plan construction sur le quartier des Escanaux à l'époque ou il s'est construit, si vous pouvez récupérer ces archives je crois que ça permettra de voir l'évolution de ces quartiers 50 ans après.

Monsieur REY : Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 16
Rapporteur : J-Y. CHAPELET

Objet : Cession gratuite de terrain par Monsieur Georges BARBIER – Chemin de Lagaraud.

Dans le cadre de la vente de la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée section BW n° 177, l'étude de Maîtres Lambert-Laucagne-Joucla chargée de cette vente, a constaté que la parcelle cadastrée section BW n° 178 était restée la propriété de Monsieur Georges BARBIER.

Ce dernier accepte de céder gratuitement ladite parcelle à la Commune afin de régulariser juridiquement la cession prise pour l'élargissement du chemin de Lagaraud.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la cession gratuite de la parcelle cadastrée section BW n° 178 de 70 m2 consentie par Monsieur Georges BARBIER.

Question présentée à la Commission urbanisme, travaux, qualité de vie du 4 mai 2009.

Monsieur DACHEUX : Je dirai que c'est très bien que certains propriétaires cèdent gracieusement leurs parcelles, une partie de leur terrain, ça permet d'aligner les rues, les routes, les avenues car il y a un bon nombre encore d'avenues à Bagnols sur Cèze qui depuis des décennies présentent des « verrues ». Il faut s'attacher à ce que la commune puisse récupérer le maximum d'alignements comme ça.

Monsieur REY : Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 17
Rapporteur : J-Y. CHAPELET

Objet : Vente d'une maison d'habitation avec terrain à Mme et M. Jean-Baptiste HONORIN – Avenue de Lattre de Tassigny.

La Commune a décidé de vendre la maison d'habitation avec terrain attenant située 426, avenue de Lattre de Tasssigny.

Ce bien a été évalué à 130 000 € par France Domaine.

Sa vente a été confiée au service immobilier des notaires sur la base de l'évaluation sus-citée.

Ce dernier après avoir procédé à de nombreuses visites qui n'ont pas abouti compte tenu :
- de la situation de cette maison dans un secteur concerné par les risques d'inondation par débordement de la Cèze,
- de la servitude de passage à créer sur le terrain communal desservant le Boulodrome et l'Entreprise BETRI,
- de la vue plongeante de l'ensemble immobilier « Résidence Villa Sainte Marie » sur ce bien,

nous a communiqué une offre d'achat faite par Madame et Monsieur Jean-Baptiste HONORIN AU PRIX DE 130.081 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de vendre la maison d'habitation avec un terrain attenant de 893 m2 à Madame et Monsieur Jean-Baptiste HONORIN au prix de 130.081 €.

Question présentée aux Commissions urbanisme, travaux, qualité de vie et des finances du 4 Mai 2009.

Monsieur REY : Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 18
Rapporteur : J-Y. CHAPELET

Objet : Acte de notoriété acquisitive relatif à la parcelle cadastrée section AM n° 193.

La Commune possède depuis plus de trente ans la parcelle située au lieu-dit « Signac » cadastrée section AM n° 193 sans en avoir de titre de propriété.

Au fil des années, elle a procédé à des travaux sur ladite parcelle notamment l'installation de sanitaires en dur et la pose de clôture

Cette possession a eu lieu à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque.

Par suite toutes les conditions de l'article 2261 de Code civil étant réunies au profit de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de faire établir un acte de notoriété acquisitive.

Question présentée à la Commission urbanisme, travaux, qualité de vie du 4 Mai 2009.

Monsieur REY : Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 19
Rapporteur : J-Y. CHAPELET

Objet : Annulation des délibérations n° 155 ET 156/2008 relatives à la vente d'un terrain –Rue Florian.

Par délibérations en date du 20 décembre 2008, la Commune a décidé de vendre à :

- Monsieur Christophe RAFFO et Madame Marielle GEA-RAFFO, le lot B de 674 m^2 issu de la parcelle cadastrée section BZ n°27 AU PRIX DE 70 € le mètre carré,
- L'E.U.R.L. I.M.A., le lot de 674 m^2 issu de la parcelle cadastrée section BZ n° 27 au prix de 70 € le mètre carré.

La valeur vénale de ces terrains a été évaluée à 142 000 € par France Domaine soit un prix du mètre carré de 100,35€.

Dans le cadre du contrôle de légalité, le Préfet a fait des observations sur les conditions financières de ces ventes.

Considérant que ces observations sont pertinentes, il est proposé au Conseil municipal d'annuler les délibérations sus-citées.

Question présentée aux Commissions urbanisme, travaux, qualité de vie et des finances du 4 Mai 2009.

Monsieur CRET : A l'époque ou ces délibérations sont passées, j'avais fait beaucoup de remarques sur la façon dont avaient été passées ces délibérations, en particulier leur non présentation en commission d'étude à l'urbanisme, enfin les délibérations « nous sont tombées dessus » le jour du conseil. Nous n'avions que des chiffres oraux, rien n'avait été écrit ! J'avais fait toutes ces remarques lors de ce conseil municipal du 20 décembre et je vous avais averti en vous disant que j'interviendrai auprès des contrôles de légalité, de la préfecture et c'est ce que j'ai fait et le 19 février le préfet du Gard m'a informé qu'il vous avait envoyé une lettre, une demande de renseignements sur les conditions dans lesquelles ont été faite ces ventes en particulier et il souligne que ces ventes dans les communes de plus de 2 000 habitants et là c'est souligné « donnent une délibération motivée du conseil portant sur les conditions de vente et ses caractères essentiels » et cette carence avait déjà été sanctionnée par le tribunal je vous l'avais dit également. C'est donc tout naturellement qu'il vous demande d'annuler ces deux ventes. Par contre les autres ventes : 152, 153, 154, le préfet les a classées, le conseil d'égalité a dit que ça avait été fait dans des conditions qu'il estimait lui raisonnables, ce n'est pas peut être l'avis de tout le monde et en tous cas moi j'ai fait une démarche auprès du tribunal administratif ou j'ai demandé justement que le juge se prononce sur la façon dont ont été faite ces délibérations et ma demande a été jugée recevable auprès du tribunal, vous avez d'ailleurs reçu une copie de notre dossier et en attendant la réponse du tribunal qui va venir en son temps, nous connaissons les délais ! j'ai donc eu raison sur les ventes 155, 156, sur les autres peut-être que j'aurai raison, c'est la justice qui le dira, mais de toute façon je voulais insister sur le fait que quand on a du patrimoine et que l'on met à la

vente du patrimoine de bien communal je pense qu'il y a des règles qu'il faut absolument suivre. Ignorant certaines règles, je pense au cas d'équipes nouvelles, mais là on avait vraiment des exemples qui nous incitaient à être très prudents sur la façon dont se présentaien ces ventes avec la nécessité de faire des publicités au préalable, d'informer les élus, vous ne l'avez pas fait, je regrette que ces informations nous ne les ayons pas eues et que maintenant pour ces autres ventes, je ne sais pas ce que vont faire les acheteurs potentiels, s'ils vont les réaliser ou s'ils vont attendre les décisions du tribunal administratif, ça c'est du domaine de leur décision mais c'est dommage que nous en soyons arrivés là ! Ce problème ne ce serait alors pas posé.

Monsieur REY : Je ne veux pas polémiquer sur le sujet mais si l'on est rentré dans une politique de cession vous savez très bien pourquoi. La politique de cession a été issue de la difficulté financière que l'on a trouvée. Le million d'euro de cession de 2008 est arrivé comme cela, vous le savez très bien. Il n'est pas arrivé par pur plaisir de vendre ! Et ensuite je pense que le coût était à 100 € le m^2 qui était peut-être un peu au-delà des réalités. Nous n'avons pas trouvé d'acquéreur à ce prix là et à ce moment là et aujourd'hui toujours pas d'ailleurs, nous allons voir comment faire, si l'on trouve des acquéreurs à ce prix là ou si l'on demande au domaine de revenir puisque les évaluations avaient été faites à un temps ou le foncier était peut-être un peut différent d'aujourd'hui. Voilà pourquoi on avait accepté les offres reçues, la publicité était passée par Notaire et toujours de la même manière. On a pris la décision de l'annuler puisque il y avait cet écart important avec le prix du domaine. Les prix cependant ont sans doute changé entre il y a 8 / 9 mois et aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Question n° 20
Rapporteur : J-Y. CHAPELET

Objet : Etude de faisabilité – Zone 2AU du Murel.

Dans le cadre de son développement urbain et économique la commune poursuit le projet d'aménager une zone d'environ 10 hectares dans le quartier du Murel.
Inscrite au Plan Local d'Urbanisme sous l'appellation « 2AU » cette zone est destinée à accueillir sous forme d'opération d'ensemble des programmes immobiliers à dominante d'habitat mais aussi des équipements complémentaires tels que hôtels, commerces, établissements publics, bureaux, locaux artisanaux et de services.

Elle peut donc répondre au souhait de la commune d'y implanter :
- de l'habitat diversifié (logement social, logements du secteur libre, primo-accession à la propriété),
- un lycée professionnel privé,
- une gendarmerie.

La commune envisage également d'agréger à l'aménagement de cette zone la réalisation du bassin de rétention n° 14 le long des chemins de Dorite et Bourdilhan, prévu par le schéma d'assainissement pluvial autorisé, ainsi que la restructuration de l'intersection du chemin de Dorite avec la route de Nîmes (RD 6086).

Préalablement à tout engagement opérationnel il convient que la commune s'assure de la faisabilité du projet, raison pour laquelle elle souhaite confier à un bureau d'études une mission d'expertise comprenant les deux phases essentielles suivantes :
- l'établissement du diagnostic de faisabilité,
- la définition des modalités opérationnelles.

La proposition de cahier des charges et de contrat soumis par la SEGARD correspondant aux attentes de la commune, le Conseil municipal est sollicité pour engager cette étude de faisabilité et autoriser le premier adjoint à signer le contrat de marché de prestations de services dont le coût global s'élève à 19 000 € hors taxes.

Question présentée aux Commissions urbanismes, travaux, qualité de vie et des finances du 4 mai 2009.

Monsieur CRET : Vous pensez bien que cette zone du Murel a suscité tout mon intérêt, je connais particulièrement bien cette zone puisqu'il y a eu des polémiques nombreuses et variées autour de la campagne électorale et cette zone est définie effectivement par le P.L.U comme une zone d'opération d'ensemble dont il faut effectivement faire un projet d'ensemble pour pouvoir l'ouvrir à la construction. Tout ça pour savoir : faut il l'ouvrir à la faisabilité ? Première question, ce n'est pas évident ! Nous, nous ne l'avions pas ouvert parce qu'il n'y avait pas des décisions importantes comme ça à ce moment là, mais peut-être vous l'estimez. Cependant il y a d'autres zones à Bagnols sur Cèze, nous pouvons continuer à y travailler dessus ! Mais vous avez donc décidé d'ouvrir cette zone, c'est une zone importante ou je remarque que la commune n'a aucune propriété personnelle, elle est entièrement privée, ça

c’est quand même quelque chose de difficile parce que pour la développer il va falloir faire appel à des capitaux, des capitaux extérieurs, à des services extérieurs, ça va être un petit peu difficile. C’est pour cette raison que cette zone a été un petit peu en retrait. Ensuite le choix de la SEGARD ne semble pas tout à fait justifié, c’est un choix direct puisqu’il a été fait en dessous du seuil qui ne nécessite pas d’appels d’offres, c’est le choix que vous avez fait. Après j’ose, j’espère, je pense avoir fait une publicité indispensable, mais là aussi la loi l’impose, je suppose que vous l’avez fait ! N’empêche que vous avez choisi la SEGARD qui a quand même l’inconvénient dans ce projet d’être à la fois juge et partie, parce que elle, elle va faire l’étude et puis ensuite il va y avoir des propositions d’aménageurs ; la SEGARD est elle-même aménageur, là je pense que le projet va être fait pour un aménageur qui bizarrement va ressembler à la SEGARD, enfin c’est mon idée ! Donc choisir la SEGARD comme celui qui va faire l’étude de diagnostic de faisabilité ; on se met dans la main de cette structure ! Alors on comprend bien pourquoi on se met dans la main de cette structure je ne veux pas faire le naïf mais je trouve que ça va amputer un petit peu le choix, l’équipe qui va devoir faire des choix parce que la SEGARD va nous mettre dans un entonnoir ou à la fin la SEGARD va avoir la maîtrise de choix. Choisir la SEGARD ne me parait pas judicieux, ensuite le peu de programme que l’on voit dans le texte - il y a trois lignes : installer une gendarmerie ? Oui pourquoi pas ? Un lycée privé (il y a longtemps qu’ils cherchent une zone), par contre l’habitat diversifié avec logements sociaux moi je pense que là c’est votre seul choix politique parce que le logement social à Bagnols sur Cèze a un volume important, la mixité sociale à Bagnols sur Cèze n’est pas forcement parfaite en témoigne les manifestations qui ont eu lieu dans certains quartiers, ça prouve qu’il y a encore beaucoup de travail à faire pour réaliser une mixité sociale, faire dans ces quartiers encore des zones de logement sociaux ; moi ça ne me parait pas une idée très judicieuse, je pense que ce programme va être étudié. Alors bien sûr le P.L.U permet tout ça et je le sais bien puisque c’est nous, notre équipe, qui l’avons créé, mais le P.L.U je le rappelle c’est un règlement, une règle du jeux et l’on peut faire un bon ou un mauvais projet avec la même règle du jeux et là le P.L.U peut faire le pire comme le meilleur ! C’est en voyant déjà le peu de programme pour pouvoir se prononcer et bien je pense que ce ne sera peut-être pas le meilleur. Alors dans toutes ces conditions, enfin c’est bref ce que je dis mais ça résume bien l’ensemble du problème : le choix de la SEGARD et les premières lignes du choix du projet font que nous ne voterons pas cette étude de faisabilité.

Monsieur REY : Sur la partie juridique, c’est le Président de la République actuel qui a modifié « la règle du jeux » et il l’applique, par rapport aux seuils qui ont changé, etc., etc.… Deuxième point : par rapport au projet en lui-même, vous le savez très bien, aujourd’hui c’est l’étude de faisabilité, c'est-à-dire que nous ce que l’on veut c’est équiper, faire un projet d’ensemble, ce projet d’ensemble financièrement doit dégager des marges qui vont nous permettre de faire une opération blanche, une fois que l’on aura fait le bassin de rétention qui est nécessaire à la moindre extension sur le sujet là bas, sur l’élargissement des voies, sur les réseaux eau, électricité, assainissement, ect… et surtout sur sortie, sur la N86 avec un rond point pour éviter que les gens sortent comme c’est le cas aujourd’hui à hauteur de « FIAT » dans des conditions plus que dangereuses. Le projet est là, on a les volumes d’ensemble, de ce que l’on veut faire, derrière il va sortir un coût représentant l’ensemble de l’opération, de ce coût de l’opération, évidemment nous notre but n’est pas de faire des bénéfices ; mais ce n’est pas non plus de perdre de l’argent, c’est d’arriver à une opération blanche, ça va tout simplement arriver au prix d’acquisition du terrain. Une fois que l’on aura ce prix d’acquisition on verra si ce projet peut se faire ou pas ? Aujourd’hui on n’est pas sur la hauteur de tel ou tel édifice, l’emplacement de telle et telle proportion, nous sommes sur la faisabilité du projet. Tout cela va dépendre du résultat de l’étude et de la faisabilité, il est

évident que tout le parc privé qui sera vendu financera le reste avec des opérations de maintient de services publics pour la contrepartie. Il faut le faire car sinon nous allons perdre la gendarmerie sur Bagnols sur Cèze et la gendarmerie vous le savez très bien ce n'est pas quelque chose qui rapporte de l'argent.

Monsieur ROUQUAIROL : J'interviendrai juste sur la question de déontologie finalement, on donne un marché à quelqu'un qui est susceptible de définir les règles du jeux pour être le mieux à même d'intervenir plus tard comme aménageur, moi je pense que c'est une raison valable, c'est même la raison valable pour ne pas voter ce projet en la forme dans la mesure ou effectivement les « dés peuvent paraître pipés », on a travaillé avec la SEGARD sur de nombreux projets et l'on sait très bien ce qu'il en est. Si derrière l'aménagement se fait par des règles définies par la SEGARD elle-même dans la faisabilité il est plus que probable qu'elle sera plus facilement éligible qu'un autre aménageur pour aménager le lieu donc ce n'est pas correct et je pense que l'on doit s'interdire « je ne vous demande pas de vous interdire après de prendre la SEGARD » car à ce compte là ce serait aller à l'encontre des marchés, mais je crois que l'on ne peut pas vous suivre sur ce terrain.

Monsieur REY : Ce n'est pas moi que vous ne suivez pas mais en l'occurrence c'est Nicolas SARKOZY. Je suis en train de vous expliquer que cette procédure là a été permise justement dans le cadre du plan de relance pour permettre aux investissements de ce réaliser dans des temps plus rapides. Nous nous appliquons cette nouvelle mesure.

Monsieur ROUQUAIROL : Avec cette phrase de Nicolas SARKOZY personne ne peut comprendre ce que vous voulez dire, car Monsieur SARKOZY a justement simplifié les procédures mais il n'a pas dit qu'il fallait choisir la SEGARD quand même ? Vous pouviez bien choisir quelqu'un d'autre, pourquoi vous n'avez pas choisi quelqu'un d'autre pour faire ce projet ? C'est cette question que l'on pose.

Madame LE COURBE : Je reviendrai plus sur le fond de la question, mais il est vrai que l'on peut, peut être aussi se dire que quand on propose un projet comme celui-là on peut dire aussi que le réalisateur de l'étude de faisabilité ne peut pas être opérateur et vous pourriez très bien le marquer dans cette convention, ce n'est pas le cas, vous n'avez pas fait ce choix mais c'est d'autre chose dont je voudrais parler ; je voudrais parler un petit peu globalement du logement sur la ville de Bagnols sur Cèze ; Monsieur CRET l'a dit il y a plus de 30 à 50 % de logements locatifs sur cette commune avec quand même un parc social important, dégradé, je voulais savoir quelle est la réflexion de la commune et quelle est manière dont vous pouvez vous concerter avec les grands bailleurs sociaux qui pèsent quand même lourd sur tout ça, et s'il y a des projets de requalification de ces logements, moi il me semble que la priorité politique pour nos citoyens à Bagnols sur Cèze, c'est de voir dans quelles conditions ils sont logés sur le parc qui existe ; quand on sait l'état de vétusté des logements locatifs des bailleurs publics je ne suis pas sûre que ce soit une opportunité. Alors si l'on peut faire les deux à la fois tant mieux mais quelle est la capacité de la ville à, comment dirais-je, prendre en charge, encaisser et accompagner des opérations très lourdes importantes dans ce domaine du logement. Ca fait longtemps que la problématique du logement est posée sur Bagnols sur Cèze, ça fait longtemps que l'on a du mal par rapport aux bailleurs sociaux et de faire avancer les choses. Après équiper, mettre des services publics en place sur la commune, bien entendu mais 10 hectares d'un coup, d'amplifier de façon importante un quartier de la ville de Bagnols sur Cèze c'est quelque chose qui mérite véritablement que la question se pose et moi je ne peux pas laisser les choses « en pendant » entre la maîtrise d'ouvrage des opérations publiques et le logement qui ressort des collectivités territoriales, quelles soient

départementales en particulier et puis ce que vous pouvez concéder ou ce que vous pouvez ouvrir sur le privé.

Monsieur REY : C'est typiquement l'étude qui va nous le dire, aujourd'hui moi je ne suis pas capable de vous répondre sur la proportion des uns et des autres mais le quartier là bas est déjà densifié, il y a déjà un danger au niveau des voies de communication, et de la sortie, donc il faut bien trouver aujourd'hui une solution. Cette densification n'est pas si importante que ça, sur ces 10 hectares la gendarmerie doit en prendre 1.5 hectare, ensuite il y a toutes les voies de circulation qui vont prendre également du terrain, ensuite il y aura le parc privé. Si effectivement il y a du parc social, l'idée c'est de faire un éco quartier, c'est de faire un travail là-dessus mais aujourd'hui c'est complètement précoce de pouvoir vous dire et la surface et même l'éco quartier, moi c'est ma volonté bien sûr mais tout va dépendre au final de combien ça coûte et comment y arriver pour payer les infrastructures nécessaires. Cet équilibre-là il faut commencer par le début, par cette étude. Je pense que ce débat-là on l'aura quand l'étude sera rendue on aura un certain nombre de propositions ; mais là ou je vous rejoins complètement c'est sur le logement et l'importance du logement aujourd'hui sur la commune. D'ailleurs je vous proposerai une petite motion ; nous risquons de sortir d'un zonage qui risque de pénaliser tout le monde.

Madame LE COURBE : Monsieur le Maire et simplement pour terminer je voulais juste dire que je fais de la politique quand je dis « quelles sont les priorités politiques de la ville de Bagnols sur Cèze » sur le logement, quelle est la manière dont vous pouvez accompagner la requalification du logement social sur la ville, pour moi le cœur de la question autour de la faisabilité de la zone du Murel il est celui-là, on ne peut pas dissocier dans une réflexion sur le logement la problématique de la requalification du logement social et le travail que vous proposez de faire dans la zone du Murel.

Monsieur COUSTON : Je ne suis pas du tout opposé à ce projet bien au contraire puisqu'il a tendance à développer la ville de Bagnols sur Cèze ; quand on parle de la Gendarmerie, quand on parle de logements, mais moi je verrais plutôt du logement privatif ; mais par contre là ou je me pose la question à propos de l'étude, vous allez lancer une étude qui va faire la certitude de cette faisabilité , la présentation du projet ; et vous nous promettez qu'entre temps vous n'interviendrez pas sur des projets de vous-même comme vous avez fait par exemple pour le sens de circulation. Vous avez lancé une grande étude sur la circulation à Bagnols sur Cèze, on attend le résultat et l'autre jour j'ai lu dans la presse locale que des gens refusaient les priorités à droite ! Je ne sais pas si ça avait une connotation politique mais le but de mon propos est : pourquoi vous manifestez des priorités avant que l'étude soit sortie ?

Monsieur REY : Une priorité à droite que l'on enlève c'est un bout de peinture sur une route, ce n'est donc pas un investissement très important et le 27 juin il va y avoir 3 réunions avec les professionnels de la route dans le sens – pompiers, gendarmes, police nationale, prévention routière, ensuite il y aura une réunion avec les usagers : piétons, associations de cycliste, association d'handicapés, les écoles, enfin il y aura toute une équipe qui va travailler sur les 3 scénarios du plan de circulation. Ensuite, il y aura une présentation à toute la population ; nous allons donc rassembler les positions des uns et des autres et derrière nous allons « sortir » un plan de circulation, il n'y a pas de décisions qui grève ce qui va sortir au mois de juin sur le plan de circulation et de toute façon les terrains n'appartiennent pas à la commune. Je ne vois pas comment je pourrais intervenir ?

Monsieur COUSTON : Ce que je voudrais dire c'est d'attendre avant toutes actions que l'étude de faisabilité soit complète.
Parlons du Murel, sur le fond du problème faire un projet d'ensemble avec des logements sociaux, ceci il faut bien le dire aux Bagnolais.
C'est en effet juste une étude de faisabilité, mais il y a des critères, j'en compte 3 ; 1/3 de ces critères qui touche à l'habitat social ça fait beaucoup. Alors il n'est pas question d'agiter de chiffons rouges, il est question de mettre bien clairement les choses en place, nous nous opposons pour cette question là, nous nous y opposons aussi pour la raison que j'ai dite tout à l'heure et donc il ne faut pas nous accuser non plus de vouloir faire alors que l'on est simplement en train de pointer une réalité particulière et de la mettre en rapport avec des insuffisances constatées en particulier avec l'un des bailleurs sociaux qui nous laisse des bâtiments dans des états lamentables, je crois que c'est de bon ton, c'est de bon sens !

Monsieur DACHEUX : j'ai souvenance pour avoir reçu avec Monsieur le Maire un nombre d'associations de quartier qui à chaque fois s'opposait à ce qu'il y ait des constructions, s'opposait à ce qu'il y ait des ventes de terrains et je ne sais pas ce qu'ils en pensent à l'heure actuelle et ce qui sont en matière de pouvoir en penser ?

Monsieur REY : Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? 5 (M. CRET, M.ROUQUAIROL, Mme AVIS, Mme LE COURBE, M. DACHEUX). Des abstentions ? Non.

La question n° 20 est adoptée à la majorité.

Question n° 21
Rapporteur : J.C. REY

Objet : Avis du Conseil municipal sur l'appellation du lycée.

Monsieur REY : Le lycée a pris une option pour Saint Exupéry, on va en débattre mais il y a déjà plusieurs lycée Saint Exupéry sur la région, les halles et le stade s'appelle déjà Saint Exupéry, on trouvait que ça faisait peut-être un peu beaucoup mais bon !
Nous avons reçu beaucoup, beaucoup de réponses, de propositions de toutes sortes de personnes qui se sont manifestées pour nous apporter leur contribution à la réflexion et beaucoup de noms sur toutes sortes de choses qui pourront aussi nous donner des idées pour baptiser des noms de rues et des noms de salles aussi à baptiser.

Madame EYSSERIC : La municipalité a planché durant plusieurs centres de travail sur les propositions de noms pour un nouveau lycée né de la fusion des lycées Georges Brassens et Gérard Philipe.
Les premières séances furent prolifiques, chacun évoquant un personnage d'envergure locale, nationale ou internationale qui l'avait particulièrement marqué. Nous souhaitions que ce personnage puisse évoquer en direction de la jeunesse Bagnolaise des valeurs d'éducation, d'égalité des chances et maîtrise et des promotions des savoirs et de libre pensée. Tout cela devait également établir un lien avec l'histoire de notre commune marqué notamment par la viticulture, l'industrie. Je ne peux résister à vous rapporter la ferveur de certaines femmes de notre groupe à défendre Jacqueline BRET-ANDRE, Maria MONTESSORI, Marie CURIE pour montrer leur attachement à ces femmes illustres insuffisamment mise en valeur et à l'honneur à leur goût. Et en même temps plusieurs institutions, les deux lycées évidemment et leur conseil d'administration, les parents d'élèves, les fédérations étaient également sollicités par la région pour amorcer ce même débat. Nous en sommes rendus aujourd'hui dans une phase finale de concertation, chacun ayant pu se prononcer librement à partir d'une liste plus restreinte de noms. Ainsi les derniers débats au sein de notre municipalité et des arguments échangés à cette occasion nous ont permis de choisir de façon unanime le nom de Albert EINSTEIN. Albert EINSTEIN est né en Mars 1879 à Ulm en Allemagne, il entre à l'école polytechnique fédérale Suisse de Zurich à 17 ans. En 1896 après un premier échec au concours un an plus tôt, il obtient de justesse son diplôme en 1900 en s'avouant lui-même incapable de suivre des cours, de prendre des notes et de les travailler de façon scolaire. C'est à cette période qu'il commence à s'intéresser à la mécanique il connaît alors deux ans de vie très précaire, de se résigner à s'éloigner du milieu universitaire pour trouver un emploi comme ingénieur à l'office fédéral des brûlés à Bernes tout en poursuivant ses travaux. En 1905 il publie 4 ménards majeurs ; introductions à la théorie des quanta de lumières et des propriétés photovoltaïques, base de la théorie de la relativité restreinte et démonstration de l'équivalent masse/énergie avec la fameuse formule 2 = MC2. Les 100 ans de ces découvertes ont été consacrés par l'année internationale de la physique en 2005, nominés année EINSTEIN.
Revenons à sa biographie :
De 1905 à 1910 : En 1910, c'est la chaire de physique théorique de l'université de Prague qu'Einstein ambitionne.
En 1911 : Il participe à Bruxelles au prestigieux congrès Solvay aux cotés d'illustres physiciens tels que Langevin et les époux Curie.

Il prend publiquement position en 1913 pour les idées pacifistes et est co-signataire pour une pétition pour la paix avec trois autres savants Allemands. En 1914 il déménage à Berlin et de 1915 à 1917 publie de nombreux travaux importants dont la théorie sur la relativité généralisée, c'est en fait la notion de l'espace et du temps.
Les années 1920 sont marquées par de nombreux voyages à travers le monde, il obtient le prix nobel de physique en 1921, intensifie son engagement politique pour le pacifisme. En 1928 il est nommé président de la ligue des droits de l'homme. En France il est élu au sein de l'académie des sciences en tant que membre associé étranger. En 1933, triste date, Hitler arrive au pouvoir en Allemagne, il vit mal les menaces qui lui sont adressées et de part ses origines juives il quitte Berlin. Il s'associe en 1939 à d'autres physiciens nucléaires juifs réfugiés eux aussi aux Etats-Unis pour adresser au Président Roosevelt une lettre l'alertant de l'extrême danger de telles découvertes si l'Allemagne nazie parvenait à les maîtriser. A l'aube de la réalisation de la première bombe atomique aux Etats-Unis en 1945 il écrit une fois à Roosevelt et le prie de renoncer à l'arme atomique. La guerre froide commence et Einstein continue de s'exprimer contre la course aux armements, contre la prolifération des armes atomiques et appelle les scientifiques à plus de responsabilités. Dans le même esprit il fonde en 1946 le comité d'urgence des scientifiques atomistes et s'exprime sur la nécessité dans ce domaine de créer une gouvernance mondiale. Einstein meurt en 1955 à Princeton aux Etats-Unis. Au travers d'ouvrages sur sa vision de la science et de l'humanité, Einstein va influencer des philosophes comme Heidegger et Sartre.

Au fil de l'histoire, la majorité soulève la question du nom de notre lycée et il nous est ainsi apparu que la vie d'Albert Einstein était un beau symbole d'engagement, engagement pour le savoir et pour le développement des sciences, pour le respect d'une l'étique des scientifiques, pour le pacifisme, pour la création d'instance mondiale de régulation. Homme de génie, homme parfois provocateur, parfois artiste, il jouait du violon avec la reine Elisabeth de Belgique. Einstein a connu le doute du jeune homme en devenir, la précarité de l'entrée dans la vie adulte. Sa production scientifique d'une qualité remarquable, la reconnaissance ne l'ont jamais dévié de ses convictions et de sa liberté d'expression jusqu'à la fin de sa vie. L'industrie nucléaire de Marcoule est liée à l'histoire d'Einstein, née dans les années d'après guerre et à l'origine de l'essor de notre ville, cette industrie est tournée vers la fission. Elle s'est convertie rapidement avec G1, G2, G3 puis Phenix, à l'utilisation de l'atome à des fins civiles. Les recherches qui sont menées par le CEA aujourd'hui sont orientées vers des procédés non proliférants. Le futur réacteur de quatrième génération Astrid que nous espérons voir construire à Marcoule sera ainsi conçu pour mieux résister à la prolifération des armes et sera soutenu par une coopération nationale et internationale, dans un autre domaine quand il s'agit de développer des énergies alternatives comme le photovoltaïque, nous sommes également un peu les héritiers de Einstein. Quand nous nous engageons pour la paix et l'amitié des peuples, pour le droit des hommes, pour sa dignité, pour des droits d'accueil respectueux de chacun, nous sommes des héritiers de Einstein. Forte de cette histoire, de ces liens et de notre patrimoine local, nous signons le vœu que la jeunesse de Bagnols sur Cèze et du Gard Rhodanien au travers d'Albert Einstein puisse regarder avec confiance vers son avenir.

Monsieur REY : Je vous rappelle de toute façon que ce n'est qu'un avis consultatif. Notre attachement et vous l'avez bien compris pour Albert Einstein, pour le côté de sa liberté, de Marcoule évidemment mais aussi pour cet esprit d'Albert Einstein qui nous nous intéresse énormément, ce que je vous propose c'est que l'on puisse en discuter puis proposer tous les noms, faire une sorte de vote ; ainsi tout le monde peut s'exprimer et se positionner sur le sujet ou pas d'ailleurs.

Monsieur ROUQUAIROL : J'interviens personnellement tout de suite dans ce débat car étant membre de la communauté éducative, la communauté éducative ayant déjà fait son choix, je m'y rallie évidemment, je me rallie au nom de Saint Exupéry même si je suis également très sensible à tout ce qui a été dit et même si le personnage de ce savant qui tire la langue me séduit beaucoup.

Madame RAYNAUD : Mon seul regret est que je ne vois pas apparaître un nom, un prénom féminin ; il est vrai que Marie CURIE m'aurait bien plu ainsi que Camille CLAUDEL.

Monsieur REY : Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous passons au vote.

Le Conseil municipal se prononce à la majorité avec 31 voix sur 33 sur le nom de ALBERT-EINSTEIN.

Question supplémentaire

Objet : Motion en faveur d'une modification du zonage dans le cadre de la loi Carrez-Scellier.

Madame OROMI : Simplement et avant de lire la motion si vous me le permettez Monsieur le Maire, j'aurai voulu dire que notre souci essentiel pour répondre à Madame LE COURBE est de travailler à la mixité sociale et que notre souci est aussi en relation avec les bailleurs sociaux, d'éliminer petit à petit les logements insalubres.

Nous sommes inquiets quant à la décision de l'Etat d'exclure certaines villes des mesures prises en faveur du soutien au secteur du logement, dans le cadre de la loi « Carrez-Scellier ».

Pour les communes telles que Bagnols sur Cèze, maintenues en zone C, il ne pourrait être effectué aucune opération immobilière avec incitation fiscale.

Notre territoire déjà défavorisé et soumis à une forte pression démographique ne peut se priver de mesures en faveur de l'habitat.

Le nouveau zonage ne serait pas compatible avec les dispositifs « prêt à taux 0 » et « Pass foncier ».

Il serait donc nécessaire que les services de l'Etat et Madame la Ministre Christine BOUTIN prennent en compte la spécificité de notre territoire.

Monsieur CRET : La loi Carrez-Scellier est une loi qui a été prise dans le cadre de la lutte contre la crise économique pour essayer de diminuer les effets de la crise. On s'aperçoit que si Bagnols sur Cèze ne fait pas parti de cette zone c'est très pénalisant pour la ville. Comptez sur moi en tant que député suppléant pour relayer ce dossier auprès du Ministre.

Madame LE COURBE : Je voudrais simplement mentionner que nous sommes encore dans le domaine du logement, c'est important effectivement et je crois qu'il faut que la ville ait cette possibilité là, mais je crois quand même qu'il faut insister sur le fait qu'il s'agit d'un dispositif de défiscalisation qui permet à des investisseurs qui veulent investir dans le logement de bénéficier de réductions d'impôts ; donc il ne faut pas non plus se tromper. On vote un dispositif pour une défiscalisation dans le cadre d'investissement sur du logement privé.

Monsieur REY : Tout à fait, et qui ne bénéficie qu'un revenu de 3000 € mensuel minimum. Encore une fois nous ne sommes pas dogmatiques.

Madame LE COURBE : La préoccupation sur le logement social reste ouverte Monsieur le Maire.

Monsieur REY : Je présente une motion qui concerne le domaine privé et vous intervenez au sein du domaine public ! Nous sommes fait pour nous entendre !

Madame LE COURBE : Ca s’appelle faire une politique dans une commune sachant quels sont les besoins de la ville.

Monsieur COUSTON : En tant qu’élu Bagnolais, je soutiens cette motion pour que Bagnols sur Cèze reste en zone C.

Monsieur REY : Y a-t-il d’autres observations ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La motion est adoptée à l’unanimité.

Question n° 22
Rapporteur : J.C. REY

Objet : Communication des décisions du Maire du n° 13/2009 au n° 17/2009.

N° 13 / 2009 : Conventions avec le Conseil régional pour la mise à disposition des installations sportives municipales aux lycées.

N° 14 / 2009 : Passation d'un bail commercial avec la société BETRI.

N° 15 / 2009 : Fixation de la rémunération des agents recenseurs.

N° 26 / 2009 : Conventions pour la mise à disposition de terrains situés au lieu-dit « Bazine » entre la commune et

- M. Jean JOSE
- Mme Irène ADAM

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : **11 h 15.**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET